

CONCOURS PHOTO 2019

« BEAU DE LOIN, LOIN D'ÊTRE BEAU »

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation du concours photo « Beau de loin, loin d'être beau ! » que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

Article 1 : Organisation et dates du concours

Le CPIE Bastia Golo Méditerranée organise un concours photo gratuit sans obligation d'achat intitulé « Beau de loin, loin d'être beau ». Ce concours est organisé dans le cadre de « Ecoquartier », une action Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia avec le soutien de la ville de Bastia et du CGET.

Le concours débutera le 25 septembre et prendra fin le 30 octobre 2019.

Article 2 : Thème

« Beau de loin, loin d'être beau ! »

Ce thème nécessite la réalisation de deux clichés par site dans la ville de Bastia :

- un plan large d'un lieu ou d'un paysage
- un zoom sur un élément perturbant le site

NB : L'élément perturbateur doit donc être inclus sur le plan le plus large.

À vous de trouver vos endroits coups de cœur ! Le but étant de mettre en avant la beauté de votre ville malgré la problématique des dégradations et des déchets.



Article 3 : Accessibilité au concours

Le jeu-concours est ouvert à tous les photographes amateurs de la ville de Bastia. Les photographes professionnels ne sont pas acceptés.

Pour les personnes mineures, une autorisation de la personne détenant l'autorité parentale est exigée. Lors de la soumission d'une photo par un candidat mineur, cet accord sera considéré comme acquis, une preuve écrite pourra être demandée à tout moment par l'association. À défaut d'autorisation parentale du candidat mineur, la participation de celui-ci sera automatiquement annulée.

Article 4 : Modalités de participation

Les photos doivent être prises dans la ville de Bastia.

Le concours est ouvert aux photographies en noir et blanc et/ou en couleur. Le nombre d'envois est limité à 4 photos maximum par personne, soit deux sites différents.

Les photos devront être envoyées par message sur le compte Facebook du CPIE (facebook.com/cpiebastia) ou à l'adresse mail suivante : umarinu@wanadoo.fr.

Merci de préciser lors de votre envoi :

- La date et le lieu précis de la prise de vue dans la ville de Bastia
- Votre Nom, Prénom et date de naissance
- Votre adresse postale, numéro de téléphone et email.

Les données personnelles des participants serviront uniquement à contacter les gagnants.

Article 5 : Restrictions et exclusions

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Sans quoi, les photographies ne doivent pas comporter de manière identifiable :

- Des personnes sans avoir leur accord
- De plaques d'immatriculation
- Des marques ou enseignes publicitaires

Dans tous les cas, les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant, ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ainsi que pour toutes autres raisons propres aux organisateurs du concours. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 6 : Utilisation des photographies

Chaque participant s'engage à céder gracieusement les droits d'utilisation et de reproduction des photographies envoyées au CPIE Bastia Golo Méditerranée.

Article 7 : Critères de sélection

Après réception des photographies, celles-ci seront publiées sur la page Facebook de notre CPIE et seront soumises aux votes de deux jurys :

- Le premier jury sera composé des membres du CPIE Bastia Golo Méditerranée, de représentants de la mairie de Bastia et des services de l'état qui voteront en fonction de la valeur technique, artistique des photographies et de sa cohérence avec le thème du concours.
- Le second jury correspondra à l'ensemble de la communauté Facebook. Chaque personne pourra voter pour sa photo favorite du 25 septembre au 30 octobre inclus. Le gagnant sera celui qui aura reçu le plus de « j'aime » pour sa photo.

NB : Un participant ne peut pas voter pour sa propre photo.

Article 8 : Prix

Lots du premier jury :

- 1^{er} prix : Un repas pour deux d'un montant de 15 €/personne au restaurant A Cantina, 2 boulevard Paoli, 20200 Bastia - offerts par l'association Bouge Ta Corse
- 2^{ème} prix : Des Livres offerts par la librairie A Piuma Lesta – Centre commercial Polygone
- 3^{ème} prix : Un sac de plage et accessoires offerts par l'association CPIE Bastia

Lots du second jury :

- 1^{er} prix : Un repas pour deux d'un montant de 15 €/personne au restaurant A Cantina, 2 boulevard Paoli, 20200 Bastia - offerts par l'association Bouge Ta Corse
- 2^{ème} prix : Des livres offerts par la librairie A Piuma Lesta – Centre commercial Polygone
- 3^{ème} prix : Un sac de plage et accessoires offerts par l'association CPIE Bastia

Valables jusqu'au 31 décembre 2019 inclus.

Article 9 : Annonce des résultats

Les gagnants seront informés par mail et/ou téléphone. Les résultats seront dévoilés sur le site et la page Facebook du CPIE Bastia Golo Méditerranée.

Article 10 : Remise des prix

Les gagnants retireront leurs prix le jour de la remise des prix.

Article 11 : Responsabilités et Obligations

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des clauses de ce présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Pour cause, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout participant qui enfreint le fonctionnement du concours.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la gestion du concours. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.